

Paquet Delors¹ pour un meilleur travail et une meilleure entente BDE-UBE-AGL

Présentation de l'UBE :

L'UBE est un nouvel organe de représentation étudiante né il y a quatre ans avec pour objectif de pouvoir rassembler les représentant.e.s étudiant.e.s des facultés afin de leur permettre d'échanger des bonnes pratiques, mener des projets communs et faire en entendre sa voix à l'AGL en veillant à établir une bonne coopération avec celle-ci.

Par convention entre les deux organes, l'UBE peut envoyer sa/son président.e et l'un de ses membres – désignés par les BDE – pour participer au comité AGL avec le rôle d'invité.e permanent.e. De la même façon, un des membres de l'UBE peut disposer d'un siège prévu d'office au Conseil de l'enseignement et de la formation de l'UCL. En échange de ceci, la/le président.e ou un.e des co-président.e.s de l'AGL ainsi que la Vice-présidence à l'enseignement de l'AGL sont convié.e.s aux séances de l'UBE. L'objectif étant de rassembler les représentants tant de la base de la représentation étudiante, les BDE, que ceux de l'organe plus global, l'AGL.

L'UBE dispose également d'un budget non fixe délivré par l'AGL pour des activités et événements liés à la représentation étudiante sous réserve d'approbation par le trésorier de l'AGL.

¹ Le nom est inspiré d'un ancien Président français de la Commission européenne ayant particulièrement œuvré en faveur de l'accélération de la construction européenne à travers différents accords majeurs dont ses deux « Paquet Delors ». Le second Paquet Delors échoua malheureusement, celui-ci réussit finalement. Le présent Paquet vise à la réussite du travail en coopération des organes que sont les BDE, l'UBE et l'AGL comme Jacques Delors avait tenté d'avancer tant sur le plan intergouvernemental que sur le plan supranational au cours de son mandat.

Eléments de décisions :

- **Rapprocher via un permanent AGL :**
 - Permettre qu'un.e des permanent.e.s de l'AGL (choisi annuellement par l'UBE en accord avec la présidence de l'AGL) puisse avoir accès aux documents de l'UBE pour savoir qui contacter, ce qui est en cours, à qui renvoyer telle ou telle information utile
 - Permettre aux BDE d'avoir un visage, une personne de confiance à l'AGL, qui les connaîtra mieux, à qui adresser plus facilement des demandes
 - Faciliter la confiance et la tendance des BDE à s'adresser à l'AGL

- **Construire des projets ensemble dès l'entrée en fonction :**
 - Faire des réunions de transitions avec présidence UBE-AGL, permanent.e de confiance, VP enseignement de l'AGL et mandataire CEFO de l'UBE
 - Envisager d'emblée des projets à mener ensemble afin que les BDE se sentent une identité, une paternité du projet pour pouvoir plus facilement y prendre part.
 - Intégrer les BDE dans les discussions en cours à l'AGL tout au long de l'année.

- **Médiation lors des rencontres BDE-AGL :**
 - Ces rencontres sont indispensables, mais BDE et AGL ne réalisent pas toujours l'importance, la pertinence de ce que l'autre fait/propose et l'UBE qui doit être leur intermédiaire découvre souvent les tensions une fois qu'elles sont apparues et doit dès lors réparer et non pas éviter à l'avance des tensions. Pour y remédier, un.e membre du comité UBE serait convié.e à la demande du BDE concerné et tenu au courant de ces rencontres afin de jouer au mieux son rôle de médiateur.
 - En cas de cumul avec la présidence du BDE concerné, il conviendra de faire venir une autre personne du comité UBE, plus détachée de la faculté en question.

- **Accroître la proximité et le travail en commun en matière d'enseignement :**
 - Organiser au minimum une fois par mois une rencontre entre le comité UBE et la/le Vice-président.e enseignement de l'AGL, l'enseignement étant le principal lieu de rencontre du travail des BDE et de l'AGL.
 - Inciter les délégués à participer à la Commission enseignement de l'AGL.

- **Une reconnaissance respectueuse des particularités de chacun :**
 - L'UBE s'engage à ne pas tenter de mettre à mal la crédibilité de l'AGL ni à prendre sa place. De même, un effort devra être fait afin d'informer au mieux sur ce qui se passe à l'AGL dans le cadre de ce qui peut intéresser les étudiants en tant qu'étudiants. L'UBE s'engage également à transmettre à l'AGL toutes les informations venant des facultés qui pourront être lui nécessaires dans le cadre de sa fonction.
 - L'AGL s'engage à respecter le souhait d'autonomie des BDE et de l'organe qui les réunit : l'UBE. L'AGL s'engage à davantage intégrer les BDE dans la prise de décisions pour ce qui les concerne en tant que représentants étudiants des facultés et à communiquer à l'UBE toutes les informations nécessaires aux représentants des facultés dans le cadre de leur fonction. De même, un effort devra être fait afin de connaître au mieux ce qui se passe dans les facultés.
 - Tenter d'organiser des retrouvailles de nature plus festives entre les représentants de l'AGL et des de BDE afin de se rapprocher, se reconnaître davantage et développer de nouvelles dynamiques de travail.

La présente note doit être approuvée dans les deux organisations pour pouvoir être mise en pratique. L'UBE espère que ces ouvertures faites à l'AGL permettront un rapprochement et une meilleure entente.